

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le vendredi 10 juillet à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUHEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, Mme Florence LEQUERTIER, Mme Wandellina POULLAILLER, Mme Maryvonne ENAULT

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Florence LEQUERTIER

Approbation du compte-rendu du 28 février 2020

Approbation du compte-rendu du 5 juin 2020

1. Présentation à la nouvelle équipe :

- du budget voté en février : une lecture du budget a été faite par Monsieur le Maire.
- des dossiers divers en cours de traitement : Monsieur le Maire fait part des projets en cours concernant le réseau d'eau potable, l'effacement des réseaux et l'aménagement des espaces verts

2. Bilan de la visite du 10 juin concernant la protection dunaire avec la présence de la DDTM, du SYMEL, de la COCM et de la Municipalité

Une visite du cordon dunaire a été effectuée le 10 juin afin de constater les dégâts causés par les grandes marées du début d'année. La DDTM a proposé le changement ou le déplacement des ganivelles par le STEVE financé à 80% par l'Etat. Pour le reste à charge, une demande a été réalisée auprès de la COCM. Des réflexions élargies à l'ensemble de notre cordon dunaire ont été évoquées au cours de cette visite.

3. Délibération concernant la pose de ganivelles et le plan de financement

Il est nécessaire de procéder au repositionnement des ganivelles sur le cordon dunaire suite aux dégradations subies par les fortes marées début d'année 2020 (janvier à avril). En effet, les ganivelles installées sur 800ml en 2018 sont désamarrées du sol et retenues de façon précaire dans le vide. Un devis du STEVE est proposé d'un montant de 16020 euros
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition et le plan de financement.

4. Délibération pour la cotisation 2020 à l'Association des Maires de la Manche (AMF)

L'association des Maires de France s'implique de manière très importante dans tous les secteurs d'activité qui concernent les Maires et les Présidents d'intercommunalité afin de répondre au mieux à leurs préoccupations. Elle assure une fonction de conseil, d'information permanente, de

formation et d'aide à la décision de ses adhérents. Le barème des cotisations pour l'exercice 2020 est de 67 euros pour les communes de 200 à 399 habitants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer à l'association des Maires de France et à effectuer le règlement d'un montant de 67 euros.

5. Délibération pour la signature de la convention-type entre le représentant de l'Etat et les collectivités souhaitant procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

La transmission des actes soumis au contrôle de légalité peut s'effectuer de façon dématérialisée par le biais de l'application @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisée). Les avantages de la dématérialisation sont nombreux :

- accélération des échanges avec la Préfecture et réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis
- entrée en vigueur quasi automatique de l'acte grâce à leur intégration continue dans la base de données
- suppression des frais d'affranchissements
- traçabilité des échanges
- protection de l'environnement grâce à la réduction du volume de papier échangé

Afin d'être raccordé au système de télétransmission @CTES, une convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité doit être établie entre la collectivité et le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention entre la collectivité et le représentant de l'Etat.

6. Délibération pour l'achat d'un terrain situé à proximité de la Mairie

Il est proposé l'achat du terrain cadastré AK 0122 sis le Bourg avec pour projet la construction d'une bibliothèque de plain-pied. Après contact avec le propriétaire et l'office notarial, le montant est estimé à 14000 € net vendeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat de cette parcelle au prix indiqué et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

7. Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS Biogaz de Bel Air pour la création d'une unité de méthanisation agricole collective route de l'Eventard à Pirou

Le conseil municipal doit émettre un avis sur la demande d'enregistrement pour la création d'une unité de méthanisation agricole collective présentée par la SAS Biogaz de Bel Air dont le siège social est situé route de l'Eventard à PIROU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

8. Recensement des habitations légères sur les terrains de loisirs pour la redevance ordures ménagères

Le recensement des habitations légères va être effectué en juillet par Monsieur Gaëtan LE CORVEC et Madame Wandellina POULLAILLER et en août par Monsieur Guy CLOSET et Monsieur Daniel BERARD.

9. Etat d'avancement du réseau d'eau potable

Les travaux d'avancement du réseau d'eau potable vont se poursuivre jusqu'en septembre 2020.

10. Retour d'expérience sur les nouvelles modalités d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire va soumettre l'idée d'une réunion des Maires de la COCM afin de faire un 1^{er} bilan des 6 mois d'enlèvement des ordures ménagères et de ses nouvelles modalités.

11. Rapport de vérification électrique à l'Espace R. Jabet et la Paillotte par la SOCOTEC

En présence de l'adjoint aux travaux, Monsieur Guy ADAM, un agent de la SOCOTEC a vérifié les installations électriques de l'Espace R. Jabet et de la Paillotte.

12. Demande de contrôle de sécurité des jeux à la plage

Une demande de convention a été faite à la SOCOTEC afin de vérifier tous les jeux de l'aire de jeu à la plage. La demande a été validée par le conseil municipal en séance.

13. Réflexion sur la rénovation des logements communaux par un maître d'œuvre

Avant d'entamer toute rénovation des logements communaux, le conseil municipal souhaite qu'une étude parasitaire soit faite.

14. Questions diverses

- l'opération éparage a fait l'objet d'un nouveau contrat à raison de 2 interventions par an avec l'entreprise Lefebvre : le travail réalisé est très satisfaisant et conforme aux attentes
- dans le cadre du COVID19, il n'y aura pas de chapiteau cette année sur décision commune de l'association Initiatives Brettevillaises et de la Municipalité
- toutes les réservations du mois de juillet et août à l'Espace R. Jabet ont également été annulées
- une commission voirie/espaces verts aura lieu le vendredi 24 juillet à 20h à l'entrée du bourg, à la Lucerie rue Siméon Luce
- la Municipalité rencontre des difficultés à contacter les propriétaires d'un terrain situé à l'entrée de la rue Rochemond au sujet de son entretien

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.